

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13
Nombre de pouvoirs	1
Date de convocation	28/01/2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 7 février, 17 heures 45,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY**

2025-01

Étaient présents : Mesdames Agnès Robin et Marie-Laure LEUILLET ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Patrick JUDALET, Éric LAMBERT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY, Philippe YVERNAULT.

Excusés : Monsieur François BOUQUEREAU représentée par Monsieur Philippe YVERNAULT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves DUSSAULT

Objet : Débat d'orientation budgétaire

1.1 Dépense en Fonctionnement

- a) En 2024 nous avons constaté que les créances impayées au niveau du SIAAC étaient nulles, ce qui résulte de la gestion de la facturation par SAUR depuis 2018. Il n'empêche que les impayés à SAUR nous sont déduits au prorata de notre part sur les comptes annuels de la recette fermière. Ils s'élevaient en 2024 à près de 30 000 €. Nous provisionnerons un montant équivalent en 2025.

En 2025 nous maintiendrons une part modeste (500 €) pour le cas où d'anciens dossiers referaient surface aux comptes 6541 et 6542.

- b) Depuis 2023, nous avons renforcé les prestations de secrétariat et de comptabilité par l'embauche à temps partiel d'un agent. Les dépenses du chapitre 012 « Charges de personnel » devraient être à peu près stables en 2025 mais nous prévoyons quand même

quelques heures complémentaires en raison du lancement de la consultation de la nouvelle DSP et ses conséquences qui engendreront une charge de travail fin 2025 sans doute beaucoup plus important qu'il n'y paraît, selon le prestataire qui sera retenu. Le chapitre 012 sera prévu à environ 9 500 € (8 320 € en 2024)

- c) Nous conservons la possibilité, telle que cela avait été admis sur les exercices précédents, de recourir à un prestataire extérieur pour les prestations de « Back-Office » qui requièrent des connaissances dans de nombreux domaines. Les dépenses du chapitre 011 compte 611 – Sous-traitance générale seront provisionnées à hauteur de 12 000 € (comme en 2024).
- d) **La DSP 2018** arrivera à terme le 31 décembre 2025. Actuellement nous examinons tous les aspects de son exécution avec le cabinet IRH et SAUR. Le but étant de dresser un état des lieux exhaustif et d'appliquer les pénalités si besoin est, et de se mettre en position de restitution de l'ensemble des biens concédés si le prochain bénéficiaire n'est pas SAUR.

Parallèlement nous élaborons la consultation pour la prochaine **DSP 2026-2036**. Le DCE (*) devrait être publié fin février. IRH prépare le dossier et nous accompagne dans cette lourde démarche, mais essentielle.

Nous saurons en septembre 2025 quel sera le prochain prestataire. La commission des Marchés et Appels d'Offres et la « Commission DSP2026 » seront largement mis à contribution.

Les dépenses d'assistance s'élèvent à 8 000 € en 2025 en fonctionnement chapitre 11-611. 2000 € ont déjà été engagés en 2024 (Le Comité avait donné son accord en 2024 pour 10 000 € pour l'ensemble).

(*) DCE : Dossier de consultation des entreprises

1.2. Dépense en investissement :

Les travaux inscrits au budget 2024, conformes aux orientations budgétaires des années antérieures, sont en voie d'aboutissement malgré quelques retards. Ils ne nécessitent pas de nouveaux engagements de dépenses.

La **réhabilitation du poste de relèvement des Ribattes** (dont les travaux doivent être menés sans perturber le fonctionnement de l'acheminement des effluents à la Station) a pris un peu de retard. La première tranche de travaux s'est terminée le 6 février. Il reste à installer le dégrilleur dans les prochains jours.

Par ailleurs, un déclassement du **poste A1** a très largement diminué les dépenses associées aux réparations envisagées, sans pour autant que l'on renonce à réaliser des travaux de consolidation cependant nécessaires. Nous prévoirons encore 4 000 € pour le poste A1 car il reste quelques consolidations à réaliser en amont (à comparer aux 45 000 € que nous avions envisagé antérieurement).

Les **dépenses corporelles** liées aux travaux en 2025 s'élèvent à 146 000€ (elles étaient prévues en 2024 mais en raison de retards elles n'ont pas fait l'objet de facturation en 2024). Il n'est pas prévu de nouvelles dépenses au sens strict au titre de 2025.

En dépenses diverses (emprunts)notons qu'un modeste crédit est arrivé à terme et réduira d'environ 1 650 € les dépenses sur les chapitres 66 de Fonctionnement et 16 en Investissement.

Pour mémoire : En principe, maintenant que le SDA est en cours d'achèvement, nous devrons actualiser l'Arrêté du 02 octobre 2008 d'autorisation d'exploitation de la STEP de Montgivray.

Nous prévoyons une dépense modeste (2 000 € au poste 604) dans la mesure où les éléments nécessaires à son élaboration (à la discrétion de la DDT) sont en principe disponibles et ne devraient pas nécessiter trop de recherche à notre charge.

Enfin notons que la stratégie qui avait été envisagée dans le cadre de l'application des dispositifs de la **loi NOTRE au 1^{er} janvier 2026**, s'articulait autour d'une **prolongation de la DSP** actuelle sur deux années et le lancement des travaux portant sur la réhabilitation du deuxième tronçon des berges de l'Indre, le doublement de la centrifugeuse, le raccordement du réseau de Briantes à La Châtre en dépenses équilibrés entre le prestataire de service (la SAUR qui aurait pris en charge une partie des dépenses et le SIAAC). La **suspension de cette mesure en l'état actuel des connaissances**, a mis un frein à tous ces projets qui sont reportés et pourraient être englobés dans la futur DSP2026 faisant l'objet d'une consultation pour appel d'offre, en cours.

Aucune provision n'est prévue pour ces programmes de travaux qui restent néanmoins d'actualité.

* * *

EN RESUME, pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Les dépenses de Fonctionnement, devraient être à peu près stables en 2025 par rapport à 2024 aux actualisations près sur l'indice de la consommation (estimé à 1.8 %).

On observera des dépenses d'investissement encore importantes en 2025 d'autant qu'il y a eu transfert de 2024 à 2025 des facturations qui sont arrivées trop tardivement pour être prises en compte en 2024. Elles resteront à hauteur des prévisions initiales qui n'ont pas évolué (Aucun nouvel avenant aux contrats initiaux hors avenant N°01 du SDA pris en compte en 2024)

2.1 Recette en Fonctionnement

Les recettes du syndicat proviennent essentiellement de la quote-part des facturations d'assainissement perçues par le délégataire de service, la société SAUR. La facturation de l'assainissement est directement liée au volume de consommation d'eau potable des usagers. Une part modeste est réalisée par des recettes provenant de la facturation aux sociétés de collecte des déchets liés à l'assainissement, qui était proche de zéro en 2024.

La consommation d'eau potable de référence ayant beaucoup diminuée depuis 2017 semble se stabiliser à environ 275 000 m3. Le nombre d'abonnés évolue peu : 3776. Nous prévoyons donc des consommations identiques en 2025 par rapport à 2024. L'application des nouveaux tarifs, pour la part SIAAC, votés par le comité le 22 novembre 2024, permet d'évaluer les recettes à environ 441 000 € (421 000 € en 2024).

Les prix ont été débattus lors du comité syndical du 22 novembre 2024 (CF PV du Comité). En 2025 la diminution constante des volumes facturés conduit à réajuster le prix de la part fixe (l'abonnement), sans pénaliser le coût au m³ consommé. Ainsi une facture calculée sur une consommation moyenne de 80 m³ qui était de 288.26 € TTC en 2024 baisserait à 284.73 TTC en 2025 (*)

(*) Sur la base d'une taxe de performance des systèmes d'assainissement de 8.4 cts € au m³ en 2025).

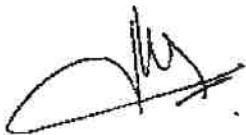
En résumé : *les recettes de Fonctionnement 2025 devraient être à légèrement supérieures à celles de 2024.*

2.2 Les recettes d'Investissement (hors opérations d'ordre), suivront l'attribution des subventions. Un doute subsiste encore pour la subvention de 13 714 € attendue en 2024 pour les Ribattes mais qui a été suspendue. Elle doit être redemandée en mars dans le cadre du nouveau (douzième) plan de l'Agence de l'Eau.

Le comité prend acte des orientations pour 2025 résumées comme suit :

- Lancer une pré-étude d'évaluation d'amélioration du réseau en berges de l'Indre, conformément à la délibération exceptionnelle (DEL2025-02) du Comité et d'apporter les modifications aux Ribattes et au poste A1.
- Terminer l'étude du Schéma directeur et du zonage en cours
- Présenter un budget pour 2025 établi selon les critères débattus dans le présent rapport et ses orientations budgétaires.
- Mener à son terme l'appel d'offre pour la nouvelle DSP 2026.
- Mettre en sommeil les travaux relatifs, à l'amélioration du fonctionnement de la station de Montgivray, le raccordement de Briantes au réseau et la deuxième phase des Berges de l'Indre en observant cependant que ces trois travaux devraient pouvoir être intégrés pour partie dans les obligations de travaux demandés au bénéficiaire de la future DSP.

Secrétaire de séance
Jean-Yves DUSSAULT



Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en sous-préfecture le 12/02/2025
Et de sa Publication le 12/02/2025

Le President
François BUFFETEAU

